

23 MARS 2026

République Française
Département Cher
CHASSY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

Référence
2026_01

Objet de la délibération
CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Date de la convocation
16/03/2026

Date d'affichage
16/03/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PRÉFECTURE

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 20 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Madelénat, maire.

PRÉSENTS : M. Madelénat, Mr Cousot, Mr Chenu, Mr Werner, Mr Rigaud, Mme Landemaine, Mme Chenu, Mme Binet, Mme Alexandre-Reynes

ABSENT EXCUSES : Mme Braun, Mr Souchet

POUVOIRS : Mme Braun donne pouvoir à Mme Landemaine

A été nommé(e) secrétaire : Mr Rigaud

2026_01 CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-2-1

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 11 membres.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 3 postes d'adjoints.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/03/2026

Le Maire,

Le secrétaire,